



Comité Jumelage

Entrammes Parné Forcé

Siège social : Mairie d'Entrammes

ADHESION POUR L'ANNEE 2022

La cotisation est fixée à : **20 €** par famille et **10 €** pour une personne seule.

Merci de bien vouloir compléter ce coupon, accompagné d'un chèque rédigé à l'ordre du :
Comité de Jumelage, afin de le remettre lors de l'AG ou de le faire parvenir rapidement à :
notre trésorière : tresorier@rosentrammes.eu

Famille : Prénom Mr : Prénom Mme : année
de naissance : année de naissance :

Adresse :
.....
.....

Tél. fixe : Tél. portable :
E-mail :

Droit à l'image : autorise, pour une durée indéterminée, les comités de jumelage français et allemand à utiliser et diffuser toutes photos ou vidéos, me représentant ou représentant un membre de ma famille, y compris mes enfants mineurs, pour l'ensemble des publications ou expositions, y compris le site internet commun aux 2 comités de jumelage www.rosentrammes.eu, dans le cadre de leurs actions de communication.

Oui

Signature

Non